

Formulaire de demande d'adhésion à l'APAC

Nom : _____ Prénom : _____ Anniversaire : jour/mois _____
Conjoint(e) Nom : _____ Prénom : _____ Anniversaire : jour/mois _____
Mariage : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code Postal : _____
Tél : _____ Cel : _____
Courriel : _____
Équipement : _____ Longueur : _____

Qui peut devenir membre?

Le club est ouvert à tous les propriétaires de VR que ce soit motorisés ou roulottes de tous genres.

Il n'y a pas de sorties minimum à faire avec le club.

Le nombre de membres est limité à 35.

Les frais d'adhésions sont de \$80/année* incluant le souper pour 2 personnes lors de la fermeture de la saison. (Valeur de \$50 non échangeable)

Association Provinciale des Adeptes de Caravaning

Contact: _____

Tél.: _____

Site internet: www.apaquebec.com

Messagerie : GREGOIRC@HOTMAIL.COM

(*de légers frais d'ouverture de dossier peuvent être ajoutés)

Association Provinciale des Adeptes de Caravaning

Regroupement de Caravaniers depuis 1979



www.apaquebec.com



Qui sommes-nous?

l'APAC ou l'association provinciale des adeptes de caravanning est une association à but non lucratif, qui s'est donnée comme mission de faire connaître à ses membres les plaisirs du caravanning, en faisant découvrir le



Québec et ses alentours.

Nous organisons une dizaine de sorties au courant de l'été dans différentes régions. La plupart sont des sorties pour la fin de semaine mais nous en organisons aussi qui durent de 1 à 2 semaines.

Règlements Généraux

Le nombre de membres du Club est fixé à 35. Le conseil d'administration est constitué de 6 membres. Le terme des mandats est de 2 années et à chaque année le mandat de 3 administrateurs vient à terme.

Les invités qui désirent devenir membre du Club, doivent se conformer aux exigences suivantes : ils doivent être parrainés par un

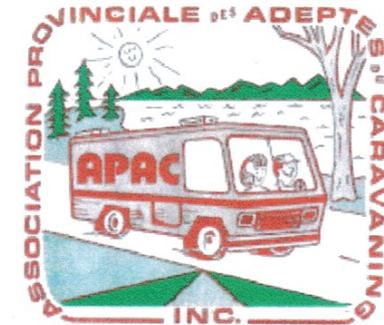


membre du Club pendant trois sorties. Ils deviendront membres à part entière après leur acceptation par le conseil d'administration. Toutefois, le conseil se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'adhésion d'un membre dès la première sortie.

Si un membre a réservé pour une sortie régulière et qu'il annule à la dernière minute, il est responsable des frais que devra supporter le Club, suite à son annulation.

Les membres de l'A.P.A.C. peuvent faire partie d'un autre club de camping.

Le Club n'impose pas de nombre obligatoire de sorties pour rester membre.



Site internet:

www.apacquebec.com

Messagerie :

GREGOIRC@HOTMAIL.COM